

SÉANCE DU 20 JANVIER 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier à dix heures, le Comité Syndical, s'est réuni à la salle polyvalente de Guyor Haut sur la commune de Le Bez, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

14 janvier 2026

Date d'affichage :

14 janvier 2026

Nombre de délégués en exercice : 59**Délibération n° :** 20012026 /1**Nombre de voix délibératives :**
41**Membres titulaires présents : 36**

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE (pouvoir de Jean-Luc DARGEIN-VIDAL), Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Sylvian CALS, Francis CESCATO, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Gérard FABRE, Jean-Marc FEDOU, Lionel GERVAUX, Frédéric ICHARD (pouvoir de Gaëtan GÖBBELS), Xavier ICHARD, Joël IMBERT, Alain LEMONNIER, Nicolas LEROUX, Marc MADERN, Didier MAHOUX (pouvoir de Patrice JACQUET), Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Franck MONNERET, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC (pouvoir de Didier VALAX), Jean-Claude PINEL, Vincent RECOULES, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES (pouvoir de Gilles GINESTET), Jean-Marc TARROUX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX.

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 5

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL (pouvoir à Alain ASTIE), Gilles GINESTET (pouvoir à Jean-Marc SOULAGES), Gaëtan GÖBBELS (pouvoir à Frédéric ICHARD), Patrice JACQUET (pouvoir à Didier MAHOUX), Didier VALAX (pouvoir à Alain OURLIAC).

Membres titulaires excusés : 18

Elian COMENT, Pierre ESCANDE, Jean ESQUERRE, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENC, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Serge GAVALDA, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Christian HAMON, Frédéric JOURDE, Éric LEROUX, Noël MEYSSONNIER, Jean-Paul RAYSSAC, Francis REMIOT, Mickaël VIATGE, Olindo VIVAN.

Objet : Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 08/12/2025

Le Président rappelle les différents points examinés lors de la séance du Comité syndical du 08 décembre 2025 et propose à l'assemblée de passer à son adoption.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, aujourd'hui présents ou représentés, qui avaient participé à la dernière réunion du Comité syndical :

- Approuve le procès-verbal du Comité syndical du 08 décembre 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 20 janvier 2026

Le Président
M. Alain ASTIE

Le secrétaire de séance
M. Jean-Charles BALARDY



Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le 28/01/2026

ID : 081-258100072-20260120-20012026_1-DE

